

Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. Débitrice: **MinAc Saràl**, Route de Bâle 13, 2805 Soyhières

2. Déclaration de faillite: 18.01.2010

3. Suspension de faillite: 01.02.2010

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.02.2010

5. Avance de frais: CHF 5'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susment-

onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne

fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas

couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances

supplémentaires est réservée.
- Office des faillites du district de Delémont

2800 Delémont

00450763